

Annexe 3.4 : Responsabilités de TPSGC à l'appui du Programme de subventions de l'ACDI

1. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ont signé un accord officiel sur le partage des responsabilités entre les deux ministères à l'achat du matériel par le TPSGC à l'appui des programmes d'aide de l'ACDI.
2. Ces responsabilités s'appliquent lorsque les achats pour les biens et services liés aux programmes de l'ACDI sont effectués par TPSGC.
 - a) du matériel et des services connexes
 - b) des aliments;
 - c) les transports outre-mer.
3. Pour faciliter le partage des responsabilités tel que convenu, chaque étape du processus d'achat a été divisée en sous activités et on a convenu du ministère qui serait responsable de chaque sous activité.
4. TPSGC doit assumer les responsabilités telles que convenues et doit fournir à l'ACDI des services relatifs à la planification des achats, aux appels d'offres, à la négociation et à l'administration des marchés, ainsi que d'autres services nécessaires pour l'achat de biens, notamment d'aliments, et des services connexes demandés par l'ACDI.

TPSGC installera une section d'approvisionnements, au sein de la Direction des approvisionnements de l'ACDI, et ce, afin d'aider l'ACDI et TPSGC à améliorer l'efficacité et l'efficience du processus d'achat de produits d'aide non alimentaire de TPSGC. Les services offerts par le groupe et la méthode de remboursement de ses services à TPSGC font l'objet d'un protocole séparé qui sera ratifié chaque année par le Directeur général, Secteur des Produits industriels et commerciaux et Services de normalisation de TPSGC, et par le Directeur général, Direction des services des opérations de l'ACDI.

5. L'ACDI doit assumer les responsabilités telles que convenues et sera responsable de la planification, de la programmation, de la mise en oeuvre, de la coordination, du contrôle, de l'exécution et de l'évaluation des programmes et des travaux qu'elle entreprend.
6. Il appartiendra à la Direction des approvisionnements de l'ACDI et à la Direction du développement aux affaires et des opérations de régler ces divergences d'opinion. Si ces organismes étaient dans l'incapacité de régler ces divergences d'opinion, il faudrait en saisir des instances supérieures.
7. TPSGC devra permettre et faciliter la participation de l'ACDI à toutes les phases du processus des achats, y compris à celle de l'évaluation des soumissions, lorsque l'ACDI demande cette participation, soit dans la demande à TPSGC, soit sous pli séparé.

Lorsque l'équipe de travail de l'ACDI a lieu de croire qu'il lui est nécessaire d'avoir accès à des soumissions, à des propositions ou propositions de prix, ou encore à d'autres documents contractuels que TPSGC a désigné comme protégé, un agent de la Direction des approvisionnements de l'ACDI identifié par la direction des approvisionnements consultera, pour le compte de l'équipe de travail de l'ACDI, la Direction des approvisionnements intéressée de TPSGC, examinera les documents nécessaires, selon un accord mutuel, et fera part à l'équipe de travail de l'ACDI des résultats de son étude des dossiers. L'ACDI considérera l'information fournie par le TPSGC comme étant de nature délicate.

Annexe 3.4.1 : Partage des responsabilités entre TPSGC et l'ACDI pour l'ensemble du cycle des approvisionnements en biens et en services

Description des activités

A : Approvisionnement en biens

- A.1 Mettre la dernière main à la liste des articles requis.
- A.2 Préparer des spécifications.

Responsable pour les sous-activités - ACDI
Information - TPSGC

- A.3 Préparation des demandes.

Responsable pour les sous-activités - ACDI
Participant sous-activités - TPSGC

- A.4 Approuver des demandes et des engagements de fonds, ainsi que mettre la dernière main à la feuille de renseignements supplémentaires concernant la documentation, l'emballage et l'étiquetage.

Responsable pour les sous-activités - ACDI

- A.5 Méthodes d'approvisionnement (appels d'offres, offres permanentes, fournisseur unique).

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Participant sous-activités - ACDI

- A.6 Préparer une ébauche de liste de soumissionnaires (comprenant une évaluation de la performance d'anciens fournisseurs).

- A.7 Élaborer des critères et des méthodes d'évaluation des soumissions.

- A.8 Préparer des documents d'invitation et faire des recommandations à une équipe de travail à propos des cautionnements de soumission ou d'exécution, à des clauses d'indemnité pour les livraisons en retard, etc.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Participant sous-activités - ACDI, sur demande

- A.9 Évaluer des soumissions :
 - a. évaluation technique, selon les besoins;

Responsable pour les sous-activités - ACDI
Participant sous-activités - TPSGC

- b. évaluation du temps, du coût et de l'offre;
 - c. recommandation de fournisseurs choisis.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Participant sous-activités - ACDI, sur demande

- A.10 Préparer une ébauche du contrat d'achat.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Information - ACDI

- A.11 Négocier des marchés.
- A.12 Obtenir des approbations de contrats.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- A.13 Préparer et émettre des contrats.
- A.14 Approuver des spécimens (au besoin).

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Information - ACDI

- A.15 Modifier le champ d'application de contrats :
 - a. Approuver des modifications apportées à l'énoncé des besoins ou des conditions;

Responsable pour les sous-activités - ACDI
Participant sous-activités - TPSGC

- b. négocier des modifications et autoriser l'entrepreneur à poursuivre.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Participant sous-activités - ACDI

- A.16 Assurer l'administration de contrats, c'est-à-dire :
 - a. accélérer les livraisons et s'assurer que les calendriers de livraison son suivis;
 - b. contrôler si la production chez le fournisseur suit son cours (aucune grève, lock-out, ni faillite);
 - c. vérifier si tout se déroule conformément aux modificatifs autorisés et prendre les mesures qui s'imposent;
 - d. contrôler la performance de l'entrepreneur pour des contrats de service adjugés.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Information - ACDI

- A.17 S'assurer que les crédits alloués aux achats sont suffisants et planifier les mouvements de trésorerie dans la cadre de travaux donnés.
- A.18 Fournir des attestations pour les réclamations périodiques qui exigent que des travaux aient été exécutés ou que des articles aient été livrés.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Participant sous-activités - ACDI

- A.19 Fournir des documents prouvant la livraison des articles afin de permettre d'établir des attestations aux termes de l'article 34 de la LGFP et de permettre la fermeture de contrats d'achat. La responsabilité de cette activité doit être répartie comme convenu sur réception des copies des factures.
- A.20 Demander des chèques pour payer les fournisseurs.

Responsable pour les sous-activités - ACDI

- A.21 a. Invoquer des dispositions de garantie, le cas échéant, si la Couronne a conservé la propriété de biens.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Participant sous-activités - ACDI

- b. Informer TPSGC de la nécessité d'invoquer des dispositions de garantie si le pays bénéficiaire a la propriété de biens.

Responsable pour les sous-activités - ACDI
Information - TPSGC

- c. Appliquer les dispositions de garantie.
- A.22 Faire des recommandations à l'équipe de travail en vue du règlement de problèmes pouvant surgir au cours du processus d'achat.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Participant sous-activités - ACDI

B : Services d'assurance de la qualité et d'inspection

- B.1 Matériel et services connexes de réparation et de remise à neuf.
- B.2 Aliments.
- B.3 Conditionnement d'aliments.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Participant sous-activités - ACDI

C : Services de mise en ordre ou d'acheminement de marchandises affrétées

Même chose qu'à la section A ci-dessus.

D : Services de transport

D. 1 Élaboration des plans de transport pour des travaux à caractère individuel

- 1.1 Fournir des conseils sur des problèmes d'expédition pouvant survenir dans des pays éloignés.
- 1.2 Déterminer le port de chargement, le port de déchargement et les itinéraires terrestres.
- 1.3 Déterminer les modes de transport.

Responsable pour les sous-activités - ACDI
Participant sous-activités - TPSGC

- 1.4 Déterminer les calendriers d'expédition, comprenant les dates des jours de planche et des soumissions, en se fondant sur les facteurs suivants :

- délai nécessaire pour que soit assuré le transport;

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- calendrier de livraison dans le pays destinataire;

Responsable pour les sous-activités - ACDI
Participant sous-activités - TPSGC

- nécessité de coordonner une expédition avec d'autres.

Responsable pour les sous-activités - ACDI/TPSGC

- 1.5 Évaluer des frais de transport et de supervision.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- 1.6 Évaluer les poids, en se fondant sur les coûts de transport et de produits.
- 1.7 Déterminer des spécifications spéciales relatives à l'emballage, au conditionnement, à la manutention, à la mise en ordre et au transport.
- 1.8 Fournir des conseils et une aide technique pendant la négociation du protocole d'entente (PE) avec le pays destinataire.

Responsable pour les sous-activités - ACDI
Participant sous-activités - TPSGC

- 1.9 Rédiger l'ébauche des sections du PE relatives au transport, de concert avec le pays destinataire.

Responsable pour les sous-activités - ACDI

D.2 Préparation des demandes de transport (Formule 10440)

- 2.1 Indiquer ce qui suit:

- produits à expédier (donner les poids estimatifs);
- coût du transport (estimatif);
- noms et adresses des consignataires et des parties à aviser;
- calendrier de livraison (jours de planche);
- port de chargement, port de déchargement et destination finale;
- instructions spéciales relatives aux conditions contractuelles portant sur le fret, la livraison, la supervision, le conditionnement et la mise en ordre;
- distribution de documents.

- 2.2 Établir les possibilités en matière de port, les conditions matérielles des lieux, ainsi que les conditions de transport et de communication dans les pays destinataires.

Responsable pour les sous-activités - ACDI
Participant sous-activités - TPSGC

- 2.3 Engager les crédits destinés au programme ou au projet.

Responsable pour les sous-activités - ACDI

D.3 Invitations à soumissionner et adjudications de contrat pour affrètements océaniques

- 3.1 Vérifier les demandes de transport de l'ACDI (formule 10440) pour y relever les erreurs ou les omissions.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- 3.2 Calculer le montant requis pour les lettres de crédit.
- 3.3 Préparer la liste des sociétés qui recevront des invitations à SOUMISSIONNER, en se référant à la liste principale des fournisseurs.
- 3.4 Préparer des invitations à SOUMISSIONNER pour le transport et la supervision, en y intégrant toutes les conditions requises.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

Participant sous-activités - ACDI, sur demande

- 3.5 Émettre des invitations à SOUMISSIONNER et répondre aux demandes de renseignements provenant des entrepreneurs de transport et des sociétés de supervision.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- 3.6 Déterminer si les soumissions sont acceptables et obtenir des soumissionnaires les éclaircissements nécessaires.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

Participant sous-activités - ACDI, sur demande

- 3.7 Ajuster les poids, au besoin, en se fondant sur des estimations du coût des produits et du transport, et négocier et rajuster en conséquence les conditions contractuelles relatives au transport.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

Participant sous-activités - ACDI

- 3.8 Rajuster, au besoin, les engagements de fonds. ACDI

Responsable pour les sous-activités - ACDI

- 3.9 Recommander l'adjudication d'un contrat, ou son annulation. TPSGC

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- 3.10 Concorder à l'adjudication d'un contrat. ACDI

Responsable pour les sous-activités - ACDI

- 3.11 Préparer un contrat de transport, ou vérifier la charte-partie, et y relever les erreurs ou les omissions, puis apporter les corrections nécessaires. TPSGC
ACDI

- 3.12 Adjuger et administrer un contrat TPSGC ACDI

- 3.13 Préparer et émettre un contrat de supervision, lequel comprendra: TPSGC
ACDI

- inspection des fournitures au port de chargement;

- inspection et acceptation de la cargaison;

- chargement et déchargement de la cargaison;

- supervision du transport et de la livraison au consignataire par voie terrestre;

- fourniture de rapports.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

Participant sous-activités - ACDI

- 3.14 Distribuer les documents appropriés à l'ACDI, à l'entrepreneur de transport, à la société de supervision et à l'ambassade ou mission intéressée.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

D.4 Contrats autres que des chartes-parties

- 4.1 Vérifier la demande de transport de l'ACDI.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- 4.2 Assurer la liaison avec l'entrepôt où se fait la mise en oeuvre et le conditionnement des marchandises, afin de transmettre des instructions sur l'expédition, vérifier les factures et régler des problèmes.
- 4.3 Pour les expéditions FAB ou franco le long du navire, assurer la liaison avec les fournisseurs pour déterminer les détails relatifs au conditionnement, recevoir des documents, se procurer des renseignements sur des produits dangereux et émettre des instructions sur les expéditions.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

Participant sous-activités - ACDI

- 4.4 Prendre des mesures pour se procurer, au besoin, des permis d'exportation.
- 4.5 Demander des renseignements aux transporteurs sur les tarifs, les services, les délais d'expédition et les calendriers de livraison; établir, au besoin, une demande de propositions.
- 4.6 Évaluer toutes les réponses pour s'assurer que toutes les conditions sont remplies.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- 4.7 Rajuster, au besoin, les engagements de fonds.

Responsable pour les sous-activités - ACDI

- 4.8 Choisir un transporteur.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

Participant sous-activités - ACDI

- 4.9 Préparer et émettre un contrat.
- 4.10 Distribuer des documents appropriés à l'ACDI et à d'autres parties, selon les besoins.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

D.5 Administration de contrats d'affrètements océaniques et suivi

- 5.1 Si un rajustement des conditions contractuelles est exigé par l'ACDI :
- informer l'ACDI des responsabilités qui en découlent;
 - négocier des modifications de contrats.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

Participant sous-activités - ACDI

- 5.2 Contrôler la désignation d'un navire et évaluer celui-ci, ainsi que son temps

d'arrivée au port de chargement.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- 5.3 Accepter ou refuser le navire désigné
- 5.4 Pour les expéditions de blé en vrac, apporter les rajustements de poids nécessaires aux contrats de transport.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

Participant sous-activités - ACDI

- 5.5 Notifier le superviseur quant au navire désigné et au port de chargement.
- 5.6 Communiquer à l'entrepreneur de transport et au superviseur les noms des fournisseurs et les poids afférents.
- 5.7 Communiquer aux fournisseurs des instructions relatives à l'expédition.
- 5.8 Coordonner le déplacement des produits à partir des usines des fournisseurs jusqu'au port de chargement, régler les problèmes.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- 5.9 Régler les problèmes survenant pendant le chargement de la cargaison, notamment prendre les dispositions pour remplacer les produits avariés, si le temps le permet.
- 5.10 Régler les problèmes survenant pendant le déchargement d'une cargaison.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

Participant sous-activités - ACDI

- 5.11 Contrôler la livraison par voie terrestre et régler les problèmes.
- 5.12 Distribuer les documents appropriés à l'ACDI, à la société de supervision, au Haut-Commissionnaire ou à l'ambassadeur du Canada et au Consignataire.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

D.6 Administration de contrats et suivi pour les contrats autres que des chartes-parties

- 6.1 Assurer, avec le fournisseur, des mesures de suivi pour contrôler l'expédition de biens.
- 6.2 Assurer, avec le transporteur, des mesures de suivi pour contrôler la livraison de biens et confirmer le calendrier des départs de navires.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

Participant sous-activités - ACDI

- 6.3 Assurer la manutention appropriée de produits dangereux, c'est-à-dire :
 - s'assurer que l'étiquetage, le conditionnement et la documentation sont conformes aux règlements applicables;
 - transmettre au fournisseur des instructions d'expédition détaillées.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- 6.4 Effectuer des enquêtes et régler des problèmes comme ceux découlant de retards dans les livraisons et aux annulations de voyages par bateaux.
- 6.5 Amender des contrats, selon les besoins, de manière à intégrer certaines modifications comme les changements d'adresse de livraison, le rajustement de

poids et la prorogation de projets.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Participant sous-activités - ACDI

E: Vérification de paiement

- E.1 Vérifier les documents d'expédition, y compris les connaissements pour le transport maritime et aérien.
- E.2 Vérifier les factures de fret des fournisseurs et du transport maritime et aérien, apporter des rajustements pour les pertes, les avaries ou les marchandises expédiées en moins.
- E.3 Vérifier les factures du superviseur.
- E.4 Présenter des factures à l'ACDI et recommander des paiements.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC

- E.5 Préparer des réclamations pour des biens perdus ou avariés et prendre les mesures qui s'imposent.

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Participant sous-activités - ACDI

- E.6 Approuver des paiements et établir des demandes de chèques

Responsable pour les sous-activités - ACDI

F : Acceptation et paiement final

Responsable pour les sous-activités - ACDI

G : Conclusion des contrats et règlements des derniers détails

Responsable pour les sous-activités - TPSGC
Participant sous-activités - ACDI